

Image not found or type unknown



Demande renseignement pour reconnaissance d enfant

Par **keke**, le **22/01/2008** à **18:25**

je suis separè mais encore mariè et enceinte de kelk1 dautre ke mon mari de 6 moisrn et se monsieur voudrai reconaitre son enfant es possible sinon kel son les demarche a suivre car il et hors de question ke cet enfant porte le nom de mon futur ex mari

Par **SEV59**, le **25/01/2008** à **17:54**

Bonjour KeKernll te suffit d'aller des demain avec le pere de ton enfant (il peut meme y aller seul) dans la mairie de ta commune ou celle de naissance de ton enfant pour que le pere de ton enfant y fasse une reconnaissance anticipée. Je te conseille egalement d'en faire une toi en tant que mere car s'il t'arrivait quelquechose a la naissance, ce que je ne te souhaite pas, l'enfant serait de mere inconnue. Ne tarde pas a le faire car ton mari peut le faire avant et dans ce cas là l'enfant portera son nom. voila bon courage a toi